



D.2018.07.11.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

6 – PROJETS TERRITORIALISES

6.2 – Doublement Capacité Ligne A – Station Jean Jaurès : Avenant n° 1 au marché n°52M 2017 13271 M « Liaison Ramblas : Génie Civil – Second œuvre – Courants forts et faibles » conclu avec le groupement d'entreprises BOUYGUES TP / INEO : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.12.13.6.2 du 13 décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 7 « Liaison Ramblas : Génie Civil – Second œuvre – Courants forts et faibles » relatif à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Le marché n° 52M 2017 13271 M, d'un montant de 1 925 438,66 € HT, a été notifié au groupement d'entreprises BOUYGUES TP / INEO, le 05 février 2017, pour une durée de 21 mois.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires et modificatives relatives :
 - aux matériaux de revêtement du garde-corps de la trémie,
 - à l'habillage en vitre et à l'éclairage de la partie basse de l'ascenseur.
- les modifications apportées à la rémunération forfaitaire, au Bordereau des Prix Unitaires et au Détail Estimatif suite à l'intégration de ces prestations complémentaires.
- la modification du jalon « MD GC Ramblas » indiqué à l'article 7.1 du CCAP.

2° - Présentation de l'avenant

I – Justification des prestations complémentaires et modificatives

Par délibération n° 2017.05.24.8.2 du 24 mai 2017, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la réalisation d'une liaison piétonne entre la station Jean Jaurès et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès.

Ces études, menées en concertation avec Toulouse Métropole, ont permis de lancer la consultation des entreprises, pour l'attribution du présent lot, le 12 septembre 2017, avec une remise des offres attendue le 03 novembre 2017.

Le permis de construire a été déposé le 16 novembre 2017. L'Architecte des Bâtiments de France a émis, le 18 décembre 2017, un avis défavorable sur ledit permis de construire au motif que les matériaux utilisés ne présentaient pas une complète cohérence avec le projet de réaménagement des allées Jean Jaurès.

Des pièces complémentaires ont donc été transmises, le 12 janvier 2018, dans le cadre de l'instruction du permis de construire qui a été accordé le 22 février 2018.

Les prestations complémentaires et modificatives, intégrées au marché par le présent avenant, concernent ainsi les adaptations, validées par l'Architecte des Bâtiments de France, à apporter aux matériaux de revêtement du garde-corps de la trémie et à l'habillage

Accusé de réception de la préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-2D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

II - Modification de la partie forfaitaire

La prise en compte des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France conduit à supprimer des prestations d'habillage de la partie basse de l'ascenseur prévues initialement au marché et rémunérées dans le cadre du forfait.

La suppression des prestations fait l'objet d'une moins-value de : - 22 071,20 € HT.

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial :	1 864 203,66 € HT
Diminution apportée par l'avenant n° 1 :	- 27 076,20 € HT
Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :	1 837 127,46 € HT

III - Modification du Bordereau des Prix Unitaires et du Détail Estimatif

Les prestations complémentaires requises pour répondre aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments sont rémunérées par les prix unitaires nouveaux définitifs suivants :

N° BPU	Désignation	Qté	U	PU	Total en € HT
BU 6.1	Garde-corps – pose droite	14,5	ml	1 648,55	23 903,98
BU 6.2	Ossature et parement inox	99	m ²	235,35	23 299,65
BU 6.3	Couvertine de 58 cm de large en granit gris azul noché flammé	65	ml	65,00	4 225,00
BU 6.4	Eclairage Luminaire type 3	15	ml	445,27	6 679,05
BU 6.5	Charpente métallique ascenseur	3,25	T	5 867,00	19 067,75
BU 6.6	Pylône ascenseur vitré (partie basse)	1	Ft	70 000,00	70 000,00
BU 6.7	Ouvrants motorisés	2	Ft	2 235,00	4 470,00

Ces prix unitaires nouveaux sont intégrés au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du Détail Estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant du Détail Estimatif de 212 880,43 € HT, soit une augmentation de 151 645,43 € HT.

IV – Justification de la modification du jalon MD GC Ramblas

La possibilité, étudiée avec Toulouse Métropole, de garder les 2 sens de circulation sur les allées Jean Jaurès côté Ouest, du 05 mars au 03 mai 2018, a permis d'anticiper la construction de l'encorbellement de la trémie côté Est.

L'anticipation de cette tâche, située sur le chemin critique de l'opération, permet de fixer le jalon de libération des emprises en surface à la mi-juin 2019, soit un gain de plus de deux mois au regard du planning initial qui prévoyait une libération de ces emprises à fin août 2019.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-2D-DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

V – Montant de l'avenant

L'incidence financière du présent avenant se décompose comme suit :

Evolution du montant forfaitaire du marché:	- 27 076,20 € HT
Evolution du montant du Détail Estimatif du marché:	+ <u>151 645,43 € HT</u>
Montant du présent avenant :	+ 124 569,23 € HT

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi :

Montant du marché initial :	1 925 438,66 € HT
Montant présent avenant :	<u>124 569,23 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	2 050 007,89 € HT

Au regard du montant initial du marché de 1 925 438,66 € HT, le montant de l'avenant n°1, conduit à une augmentation de 6,47 % par rapport au montant initial du marché précité.

La Commission d'Appel d'Offres Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 03 juillet 2018, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2017 13271 M et d'en autoriser la signature.

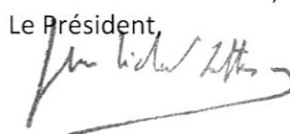
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13271 M conclu avec groupement d'entreprises BOUYGUES TP / INEO pour un montant de 124 569,23 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-2D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN JAURES

LOT N° 7 : LIAISON RAMBLAS GENIE CIVIL / SECOND ŒUVRE / COURANTS FORTS & FAIBLES

AVENANT N° 1

MARCHE N° 52M 2017 13271 M

JUIN 2018

Titulaire : BOUYGUES TP / INEO



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180716-0-2E-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018



PREAMBULE

Par délibération n° 2017.12.13.6.2 du 13 décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 7 « Liaison Ramblas » relatif à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Le marché n° 52M 2017 13271 M a été notifié le 05 février 2018 pour une durée de 21 mois.

Le montant global du marché s'élève à 1 925 438,66 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

N° BPU	Désignation	Qté	U	PU	Total en € HT
BU 6.1	Garde-corps – pose droite	14,5	ml	1 648,55	23 903,98
BU 6.2	Ossature et parement inox	99	m ²	235,35	23 299,65
BU 6.3	Couvertine de 58 cm de large en granit gris azul noché flammé	65	ml	65,00	4 225,00
BU 6.4	Eclairage Luminaire type 3	15	ml	445,27	6 679,05
BU 6.5	Charpente métallique ascenseur	3,25	T	5 867,00	19 067,75
BU 6.6	Pylône ascenseur vitré (partie basse)	1	Ft	70 000,00	70 000,00
BU 6.7	Ouvrants motorisés	2	Ft	2 235,00	4 470,00

- la suppression des prestations relatives à l'habillage de la partie basse de l'ascenseur, soit une moins-value de – 27 076,20 € HT,
- les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, au Détail Estimatif et au cadre de Décomposition du Prix Forfaitaire du marché suite à l'intégration de ces prix nouveaux.
- la modification du jalon MD_GC Ramblas indiqué à l'article 7.1 du CCAP.

ARTICLE 2 - MONTANT DE L'AVENANT n° 1

L'incidence financière du présent avenant est de 124 569,23 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATION APPORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le prix des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial :	1 864 203,66 € HT
Diminution apportée par l'avenant n° 1 :	- 27 076,20 € HT
<u>Nouveau montant de la Décomposition du Prix Forfaitaire :</u>	1 837 127,46 € HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180716-20180711-6-2D-
DE
Date de télétransmission : 16/07/2018
Date de réception préfecture : 16/07/2018

L'évaluation des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial du Détail Estimatif :	61 235,00 € HT
Augmentation apportée par l'avenant n° 1 :	<u>+ 151 645,43 € HT</u>
Nouveau montant du Détail Estimatif :	212 880,43 € HT
Le montant total du marché (DPF + DE) est ainsi porté à :	
Montant du marché initial :	1 925 438,66 € HT
Montant de l'avenant n° 1 :	<u>124 569,23 € HT</u>
Montant Total du marché :	2 050 007,89 € HT

Le montant total du marché est porté de 1 925 438,66 € HT à 2 050 007,89 € HT.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial est complété et modifié par le CDPF qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 - MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial, complété et modifié, fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial, complété et modifié, fait l'objet de l'annexe 3 au présent avenant.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS APPORTEES AU CCAP

Les jalons indiqués à l'article 7.1 du CCAP sont modifiés de la façon suivante :

Intitulé du jalon contractuel	Point de départ	jalon
Jalon MD_GC Ramblas : Mise à disposition du génie civil et libération des allées Jean Jaurès ; ce jalon correspond à la fin des travaux de structure (planchers, dalles, fosses et gaines) pour mise en place des ENLS et à la libération des voiries et des emprises de chantier sur les allées Jean Jaurès.	T0	14/06/2019

ARTICLE 8 - RENONCIATION

Par le présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant.

ARTICLE 9 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180716-20180711-6-2D-DE Date de télétransmission : 16/07/2018 Date de réception préfecture : 16/07/2018
--